



**Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses
et du Système général harmonisé de classification
et d'étiquetage des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses****Quarante-sixième session**Genève, 1^{er}-9 décembre 2014

Point 2 d) de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Sous-Comité formulées à ses quarante-troisième,
quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions
et questions en suspens: transport des gaz****Groupe de travail chargé de la reconnaissance universelle des récipients
à pression «UN» et «non UN»****Communication de la Compressed Gas Association (CGA)¹****Historique de la question**

1. À sa quarante-quatrième session, tenue en novembre et décembre 2013, le Sous-Comité est convenu de ce qui suit s'agissant des travaux relatifs à la reconnaissance universelle des récipients à pression «UN» et «non UN» (voir ST/SG/AC.10/C.3/88, par. 33 à 35):

- «a) Il est possible que la solution à cette question ne puisse pas être trouvée dans le cadre du Règlement type, et qu'elle relève plutôt des règlements nationaux ou régionaux ou d'autres instruments;
- b) L'objectif d'un travail intersession par correspondance devrait être de faciliter les discussions et d'élaborer des recommandations qui pourraient devoir être mises en œuvre ou auxquelles il pourrait être donné suite en dehors du cadre du Sous-Comité;
- c) Les objectifs à court terme sont les suivants:
 - i) Meilleure reconnaissance des récipients à pression «UN»;

¹ Conformément au programme de travail du Sous-Comité pour la période 2013-2014, adopté par le Comité à sa sixième session (voir ST/SG/AC.10/C.3/84, par. 86, et ST/SG/AC.10/40, par. 14).



ii) Importation/exportation non seulement de récipients à pression «UN» mais également de récipients à pression «non-UN» remplis sachant que les récipients à pression ont une longue durée de vie (environ 50 ans) (les termes «importation/exportation» étant utilisés ici dans le contexte du transport international et non celui du commerce international);

iii) Meilleure reconnaissance des récipients à pression contenant des matières solides ou liquides».

2. À la quarante-cinquième session, tenue en juin et juillet 2014, des informations actualisées sur les travaux en cours ont été fournies dans le document informel INF.41, et comme indiqué au paragraphe 85 du document ST/SG/AC.10/C.3/90:

«Un groupe d'experts s'est réuni de façon informelle durant les pauses pour examiner le document informel ci-dessus. Un déjeuner de travail devrait avoir lieu lundi 1^{er} décembre 2014, durant la prochaine session du Sous-Comité».

Événements récents

3. Lors des dernières discussions qui se sont déroulées à la quarante-cinquième session, le groupe de travail est convenu de ce qui suit:

a) En ce qui concerne l'objectif de faire mieux connaître les récipients à pression «UN»:

- Le groupe de travail recensera les questions et y répondra, mais ne fera pas de recommandations précises pour mise en œuvre en dehors du cadre du Sous-Comité. Le projet de plan d'action sera révisé en conséquence par le Président du groupe de travail.
- Il serait utile d'avoir un tableau comparatif des systèmes nationaux et régionaux existants en matière d'agrément, de fabrication et de contrôle périodique des récipients à pression «UN». L'Association européenne des gaz industriels (EIGA) se chargera d'en élaborer un.

b) En ce qui concerne l'objectif de faciliter l'importation et l'exportation de récipients à pression «non UN» remplis:

- Les informations figurant dans le projet de plan d'action seront réorganisées sous forme de tableau comparatif des prescriptions nationales et régionales existantes en matière de remplissage, de vidange, de transport, d'importation, d'exportation, etc.

c) En ce qui concerne l'objectif d'adopter des dispositions concernant les liquides et les solides:

- Le groupe de travail se consacrera en priorité aux deux autres objectifs.

4. Les projets de documents susmentionnés seront distribués aux membres du groupe de travail avant la quarante-sixième session.

Proposition

5. Comme indiqué lors de la session précédente (voir paragraphe 2 ci-dessus), il est proposé qu'un déjeuner de travail ait lieu le lundi 1^{er} décembre 2014, pendant la présente session du Sous-Comité, afin que le groupe chargé de la reconnaissance universelle des

réipients à pression «UN» et «non UN» poursuive ses discussions et convienne de la marche à suivre. Si le calendrier de la session ne le permet pas, il est alors propose que le groupe de travail se réunisse à la pause déjeuner un autre jour de la première semaine de la session (1^{er}-5 décembre 2014).

6. Au paragraphe 8 du document informel INF.14 (quarante-deuxième session), s'agissant de la proposition tendant à ce que cette question soit inscrite au programme de travail pour la période biennale en cours, il a été reconnu qu'il était «possible que ces travaux ne puissent pas être achevés en une seule période biennale». Par conséquent, en fonction de l'état d'avancement des travaux et de l'issue des discussions tenues au cours de la présente, le Sous-Comité pourrait envisager de maintenir la question de la reconnaissance universelle des réipients à pression «UN» et «non UN» dans le programme de travail pour la prochaine période biennale.
